L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Succesor : 12 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 7 SEPTEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON Demande un bon pâtissier et un coulisseur ainsi qu'un garçon de salle. S'adresser chez Grunsky et Donsch, Canal et Bienville.
6 sept—2 7.

A LOUER.

A Louer.—Un jardin, comprenant scies terrains, et la récolte sur pied à vendre. S'adresser à M. V. Delai, 20 Carondelet.
4 sept—9 sem—dim, mar, jeu.

A LOUER—Deux magasins, Nos 121 et 122 rue Royale ; étage supérieur convenable pour hôtel garni ou non garni ; prix modéré. S'adresser au dessous de l'Hôtel St-Charles — J. B. Trepolin. 25 août—3 sem

A LOUER—Maison 119 rue Decatur, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Joe Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1mois

A VENDRE.

A VENDRE — Un admirable piano droit Pleyel, grand format, $175. Grand bargain. L'examiner chez Werlein, 135 rue du Canal
4août—1m

A VENDRE A bon marché, une bonne épicerie, coin Casondelet et Erato. Loyer 8 bas prix S'adresser sur les lieux. 31 août—7t

A VENDRE à l'aimable le café coin Conti et Bourbon, connu sous le nom de "Conti Exchange", pour cause de maladie. La Société Culinaire des Garçons Restaurateurs et le Vigilant Band s'y réunissent. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. E. Garreau. 73 Bourbon et 85 Conti. 30 août—1sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Lorenzo Bugna, femme décédée de Joseph O. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,961—Attendu que Joseph O. Richard a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzo Bugna, sa femme décédée ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2sept—2 7 11

Succession de Francis Mahony.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21 950—Division C—Attendu que Bedelia Atherton veuve de Francis Mahony, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Mahony, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
sept—3 7 11

Succession de Mme Mary Alexander, femme décédée de William Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,952.—Division —Attendu que Jacob Alexander a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Butler, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1er sept—1 6 10

Daniel Browne vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,050—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Richard Ireland, gérant provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
1er sept—1 6 10

Succession de Louis Charles André Billiaud.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,606.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—Il SAMEDI, 17 septembre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1887, les propriétés suivantes savoir—

1° Un lot de terre situé dans une toutes les améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Français, Union, Kenan (ci-devant Solidi) et Prieur (ci-devant Josephine), désigné par le lettre A sur un plan fait par Arthur de Armas, géomètre-voyer, lequel lot forme l'encoignure des rues Français et Prieur, mesurant 32 pieds de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Prieur.

2° Une portion de terre située dans le même District et îlet de terrain que le lot précédent, désignée par la lettre B sur le dit plan fait par de Armas, consistant en quatre lots de terre, trois mesurant chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et le quatrième 27 pieds de face à la rue Prieur sur 129 pieds de profondeur.

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une jolie maison haute à mansarde, couverte en ardoises, le rez-de-chaussée construit en briques à l'usage des caves, l'étage supérieur ayant scierie sur le devant, le côté et le derrière ; salon double, grande salle à manger, une belle chambre, touchant la salle à manger, une belle chambre, chambre à bain avec baignoire et tuyaux fixes, lavabo en marbre, trois belles chambres à feu dans la mansarde ouvrant sur un balcon sur chaque côté de la maison ; une cuisine en bois à clage, ayant quatre chambres ; deux belles citernes. Plus d'environ 8000 gallons et autre d'environ 4000 gallons ; beaucoup d'arbres fruitiers, fleurs, plantes d'agrément, etc., etc. Le terrain est bien fleuri.

3° Un lot de terre, avec les améliorations qui en dépendent, situé dans le même District et îlet, désigné par la lettre C d'après le susdit plan de Armas, et mesurant 32 pieds de face à la rue des Français sur 154 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Deux lots de terre, ensemble les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et îlet, désignés par les lettres E et D sur le susdit plan de de Armas, mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Romain sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parrilèles.

5° Six lots de terre, ensemble les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et îlet, désignés par les lettres H, I, K, L, M, N d'après le dit plan fait par de Armas, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue de l'Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot N forme encoignure sur la rue Union et Prieur.

6° Un lot de terre avec ses améliorations qui en dépendent, dans le même district et îlet, désigné sur le susdit plan de De Armas, mesurant 27 pieds de face à la rue Prieur sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

7° Dix lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Bourbon (anciennement Hercule), Johnson (anciennement Gênes) et Prieur (anciennement Gênes) désignés par les Nos 7 et 8, 9 et 10, 11 et 12, 13 et 14 du plan de Armas, dans le 1er juillet 1866, dressé lors de la vente faite par Gustave Lafaye, savoir : le lot Nos 1 à 10 mesurant chacun 26 pieds 1 pouces 7 lignes de face à la rue Galvez sur 140 pieds 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Un îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 24et1, que forment les rues des Champs-Elysées, Français, Cas, Arnel et Bruns, mesurant le dit îlet 292 sur 320 pieds.

11° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet devant Bagatelle, borné par les rues Union, Bourbon et Tonti, ci-devant Force, mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 128 pieds de profondeur.

12° Trois lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Ursulines, Bagatelle, Kerlerec et l'avenue Hagan, désignés par les Nos 12, 13 et 14, mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Ursulines sur 105 pieds 9 pouces 10 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue des Bagatelles ; le lot No 12 mesure, au pied droit, 105 pieds 9 pouces 10 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur entre lignes parallèles de 112 pieds vingt-deux pieds (7) sept pouces et (8) sept lignes.

Les améliorations consistent en un cottage avant trois chambres et cuisine et cour pavée, cette, etc.

13° Un certain îlet de terre vacant, situé dans le même district désigné par le numéro matricule 815, qui est borné par les rues Alexander, Murat, Grandpré et Deslonde et qui mesure de (126) vingt six lots de terre, numérotés de 1 à 26 inclusivement, mesurant (314) trois cent quatorze pieds (7) sept pouces de face sur chacune des rues Palmyre et Grandpré, et de (2) six lignes de la rue Murat et Alexander, et (3) six lignes de la rue Deslonde, et (8) six lignes de la rue Murat et Alexander. Les mesures ci dessus conformément au plan de Paul Andry, voyer, et préventâtre vu à l'enlèvement de la vente.

Ensuite :

(35) cinq actions du fonds capital du Eureka Homestead Society, ayant pour numéro Chase et comme comme livre "B" No. 243.

Ensuite (36) cinq actions ci-dessus comprises sur les (3) cinq actions ci-dessus ci-dessus, ci-dessus, ci-dessus,